

Efficacité Énergétique des Chauffe-Eau Résidentiels Électriques

Les chauffe-eau électriques résidentiels au Canada sont des produits réglementés qui doivent respecter les normes fédérales d'efficacité énergétique pour pouvoir être importés au Canada ou expédiés d'une province à une autre à des fins de vente ou de location. *Ressources Naturelles Canada* réglemente la Norme d'Efficacité Énergétique et exige que l'efficacité des chauffe-eau électriques au Canada soit mesurée en Perte Latente (*Standby Loss*).

Nous reconnaissons que certaines provinces ont également leurs propres règlements sur l'efficacité énergétique pour les chauffe-eau électriques. De plus, les codes du bâtiment, les juridictions locales ou les programmes incitatifs d'utilité publique peuvent utiliser différentes mesures d'Efficacité Énergétique comme critères de conformité ou de qualification des chauffe-eau électriques.

Le Facteur Énergétique (**FE**) est une autre mesure d'efficacité énergétique qui est parfois utilisée comme critère de conformité ou de qualification. Pour éviter toute confusion sur le marché, nous voulons confirmer la valeur **FE** de nos modèles de chauffe-eau électriques de 60 gallons impériaux comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Modèles	Valeur FE
Tous les modèles 172	0.87 ou plus